

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 6 752 900 euros

Siège social : Immeuble « Le Pythagore »

25-27 boulevard Victor Hugo

31773 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par le responsable financier et dont ce dernier lui a rendu compte.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne est mis en œuvre au sein du Groupe IGE+XAO.

I. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

IGE+XAO s'est attaché à mettre en œuvre des procédures visant l'application des principes et recommandations de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Viennot de juillet 1995 et de juillet 1999 et le rapport Bouton de septembre 2002.

Les mesures prises qui se rapportent en particulier, mais non exclusivement :

- ✓ à la responsabilité et à l'indépendance des administrateurs,
- ✓ aux règles de communication de l'information,
- ✓ et au respect des droits des actionnaires,

sont détaillées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a décidé de faire le point une fois par an sur son fonctionnement (article 4 du règlement intérieur).

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartment C) depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, assisté de son Directeur général délégué.

A. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé des 4 membres suivants nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans :

- | | | |
|---|------------------------|--|
| ✓ | M. Alain Di Crescenzo | Président Directeur Général et Directeur Général |
| ✓ | M. Charles Baudron | Directeur Général Délégué |
| ✓ | M. Jean Baudron | Administrateur |
| ✓ | M. Pierre Revel-Mouroz | Administrateur |

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion et dans le document de référence.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

La Société a retenu la définition du rapport Bouton concernant la notion d'administrateur indépendant : administrateur non salarié ou mandataire social de la Société, administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social, administrateur exerçant son mandat depuis moins de 12 ans dans la Société, administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la Société depuis au moins 5 ans. M. Pierre Revel-Mouroz répond à cette définition.

B. Fréquence des réunions

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois tous les deux mois selon un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice et modifiable.

Durant l'exercice 2006/2007, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois sur convocation et sous la présidence du Président-Directeur Général à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

SEANCES	OBJET
8/09/06	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2005/2006, ▪ Point sur la filiale Canadienne.
20/10/06	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et arrêt des comptes et du bilan de l'exercice social ainsi que des comptes consolidés clos le 31 juillet 2006, ▪ Rapport de gestion et rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne, ▪ Renouvellement des mandats d'administrateurs de messieurs Charles Baudron et Jean Baudron.
11/12/06	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation des grandes orientations du Groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice 2006/2007, ▪ Arrêté du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2006/2007, ▪ Examen de projets éventuels de croissance externe.
27/03/07	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté des comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2006/2007, ▪ Approbation de la rémunération des dirigeants, ▪ Constatation du nombre d'actions propres à la date de distribution des dividendes et arrêt du montant des actions propres devant être porté au poste « report a nouveau », ▪ Autorisation de principe sur l'octroi d'avances en C/C à une filiale, ▪ Questions diverses : constatation du remboursement par une filiale 'une avance en C/C.
08/06/07	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du chiffre d'affaires consolidé au 30 avril 2007.
18/06/07	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de création d'une filiale en Chine ▪ Poursuite du projet d'acquisition de la totalité des parts de Compodata S.A.
6/07/07	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de création d'une filiale à Madagascar, ▪ Etude sur l'opportunité d'un centre de support en Afrique du Nord, ▪ Questions diverses : constatations de remboursement par les filiales d'avances en C/C et d'une augmentation de capital au sein d'une filiale du Groupe.
27/07/07	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte rendu du Comité de rémunération sur l'exercice, ▪ Conclusions sur le mode de fonctionnement du conseil d'administration, ▪ Attribution d'une prime exceptionnelle de bilan au Président du Conseil d'administration, ▪ Projet de changement de véhicule de fonction du Président du conseil d'administration synthèse, ▪ Point sur la situation des filiales, ▪ Mise à jour du plan d'achat d'options adopté lors de la séance du Conseil d'administration du 2 juin 2003.

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes semestriels et annuels.

En général, tous les administrateurs assistent ou sont représentés aux séances du Conseil d'administration.

C. Préparation des réunions

Les membres du Conseil d'administration sont destinataires de différents supports d'information.

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Conseil et d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au marché.

Cette séance est généralement précédée d'une réunion téléphonique entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Le conseil d'administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'assemblée générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Conseil d'administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

D. Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la Société.

E. Rémunération

Il n'y a pas eu d'attribution de jeton de présence au cours de l'exercice 2006/07.

F. Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration

A ce jour, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 du règlement intérieur.

Il est présidé par Monsieur Pierre Revel-Mouroz, administrateur indépendant, qui peut se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.

Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1^{er} octobre 2004.

Sa première mission a porté sur une analyse des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables à IGE+XAO. Son dernier rapport actualisé a été remis au Président du Conseil d'administration et discuté lors de la séance du 27 juillet 2007. Le Comité y propose un réajustement de la rémunération fixe et du montant de la prime exceptionnelle allouée au Président. Il y précise également les objectifs servant de base à la rémunération variable des dirigeants conformément à la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration a pris bonne note de la recommandation du Comité de rémunération.

II. Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

A. Limitations aux pouvoirs par les statuts

Les statuts ne limitent pas les pouvoirs du Président. Ce dernier est toujours rééligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 75 ans.

B. Limitations aux pouvoirs par le règlement intérieur

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à deux millions d'euros par opération.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration tout problème ou, plus généralement, tout fait mettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

III. Procédures de contrôle interne et objectif du rapport

A. Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, sans pouvoir toutefois constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

B. Organisation

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (aspects « Sales » hors grands comptes ainsi que les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité), du Directeur « R&D » et du Directeur « Solutions » (développements spécifiques et d'intégration auprès des grands comptes). Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,

- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées au moins une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Sales organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les présidents des sociétés filiales, leurs responsables des ventes hors grands comptes et les responsables supports du Groupe (Corporate) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Sales accompagnée des organisations Corporate anime une réunion en présence de tous les responsables corporates au cours de laquelle chaque président de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place mensuellement au sein de chaque pays.

Information comptable, financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

L'organisation comptable française comporte une équipe composée de cinq personnes dirigées par un chef comptable. L'organisation de ce service est fondée sur la séparation des fonctions :

- ✓ le chef comptable est en charge des synthèses comptables et de la production des comptes, de la préparation des opérations de clôture trimestrielles, semestrielles et annuelles, de la déclaration des résultats et de la fiscalité afférente, de la supervision des saisies comptables, des paiements clients et fournisseurs ainsi que des reportings périodiques de trésorerie et de chiffre d'affaires ;
- ✓ un comptable est responsable du cycle achats / fournisseurs ainsi que du suivi de la procédure d'autorisation des achats ; il est secondé dans ses tâches par un comptable chargé de la saisie comptable des achats et des frais de déplacement ;
- ✓ la trésorerie est suivie au niveau de la comptabilité par une personne qui complète également le reporting de gestion afférent ;
- ✓ un comptable est responsable du cycle ventes / clients, du suivi des clients douteux et de l'élaboration des reportings mensuels de chiffre d'affaires ;
- ✓ une personne est en charge de la relance clients et du reporting afférent.

Les aspects sociaux et leur préparation en vue de leur comptabilisation relèvent des Ressources Humaines.

Contrôle de gestion et Budgets

Depuis le mois d'avril 2005, un contrôleur de gestion a rejoint IGE+XAO ; il est principalement en charge, sous la supervision du responsable financier Corporate, du suivi des budgets des entités du Groupe mais également du suivi transversal des projets en support au département Solutions.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont instaurés à destination de la Direction financière.

C. Procédures et directives

Rédaction des procédures et des directives

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Contrôles de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier Corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- ✓ contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- ✓ Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier Corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings

financiers selon le calendrier pré-défini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf ci-après).

- ✓ Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier Corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- ✓ Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

Diligences conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2006/2007, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ mise en place de l'organisation propre à répondre aux obligations liées à la gestion de « l'information réglementée »;
- ✓ le raccourcissement des délais de production des informations financières dans le Groupe, notamment pour l'arrêté semestriel;
- ✓ mise en place des rapports d'activité semestriels au sein des filiales du Groupe en relation avec le Contrôle de gestion,
- ✓ poursuite de la mise en place opérationnelle du suivi centralisé de la prise de commande à la facturation Clients et à son reporting au sein de toutes les entités du Groupe en relation avec le département informatique. La fiabilité des données issues de ce système ainsi que des contrôles de cohérence qu'il contient a été analysée par les auditeurs externes. Ce projet est conduit par le Corporate Finance Manager avec le soutien du département informatique ;
- ✓ le lancement d'une mission sur le système d'information interne.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément à la loi, ils ont libre accès aux documents et aux salariés du Groupe pour réaliser leur mission. Ils sont conviés à des réunions de préparation de mission ainsi qu'à des réunions points en cours d'arrêté pour discuter notamment des principaux points d'audit et des options d'arrêté.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement invités aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels ou traitant de sujets à caractère comptable ou financier.

D. Gestion des risques spécifiques

Les risques sont détaillés dans le document de référence d'IGE+XAO. Les moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux des évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même

les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues d'avancement tant au niveau des développements que des projets.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus dans son organisation la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

- Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'options de rachat d'actions,...) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

- Risques lié au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

- Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence.

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

- Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié ;
- ✓ les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

- Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit. Pour ce prémunir d'une mauvaise reconnaissance du chiffre d'affaires, IGE+XAO formalise autant que faire se peut les transactions de vente, sensibilise le personnel du Groupe à ce risque lors d'informations ponctuelles destinées aux commerciaux et aux personnel administratif et lors de séminaires périodiques organisés par le service Corporate Finance.

E. Objectif à court et moyen terme

En 2007/2008, le Groupe poursuivra sa démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne. Il portera notamment ses efforts sur :

- ✓ la poursuite de la simplification de l'organigramme fonctionnel du Groupe en France ;
- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information interne ;
- ✓ le raccourcissement des délais de production des informations financières dans le Groupe ;
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Toulouse, le 22 novembre 2007

LE PRESIDENT

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LE RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES CONDITIONS
DE PREPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société IGE+XAO, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société I.G.E + X.A.O, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce , nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de L. 225-237 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2007..

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-237 du Code de commerce.

Marseille et Paris-La-Défense, le 22 novembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

Marc LOPEZ

ERNST&YOUNG Audit

Jérôme Guirauden